

# COMMUNE DE GAMBSHEIM

## ARRETE N° 2021/063

### PORTANT AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC

#### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE GAMBSHEIM

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** le Code de la Voirie Routière ;
- VU** l'Instruction Ministérielle sur la signalisation routière – Arrêté du 7 juin 1977 ;
- VU** la demande établie par Monsieur Steve EBEL sollicitant l'autorisation d'occupation temporaire du domaine public pendant les travaux de rénovation de l'immeuble sis 6a rue du Cimetière;

### ARRETE

**Article 1er.-** Monsieur Steve EBEL, domicilié 6a rue du Cimetière à Gamsheim (67760), est autorisée à occuper temporairement le domaine public pendant les travaux de rénovation de l'immeuble sise 6a rue du Cimetière, du 07 septembre 2021 au 07 octobre 2021.

**Article 2.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation devra assurer en permanence un passage de 4 mètres minimum libre de tout obstacle et de tout stationnement 6a rue du Cimetière au droit du chantier.

**Article 3.-** Le bénéficiaire de la présente autorisation est chargé de la mise en œuvre et de l'entretien de la signalisation réglementaire de son chantier et sera responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de celle-ci.

**Article 4.-** Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur.

**Article 5.-** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de La Wantzenau,
- Monsieur le Commandant de la Brigade Fluviale de Gamsheim,
- Monsieur Steve EBEL.

Fait à Gamsheim, le 06 septembre 2021

Le Maire



Hubert HOFFMANN